

2008/464 - REAMENAGEMENT DU TERRAIN ET DE CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET CLUB HOUSE DU STADE DE LA SAUVEGARDE - 490, AVENUE BEN GOURION - 69009 LYON - OPERATION N° 09 066 516 - MONTANT DE L'OPERATION : 3 000 000 € TTC - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES LOTS 4.1 ET 4.2 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 juillet 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibérations n° 2004/3524 du 1^{er} mars 2004 et n° 2007/8187 du 17 septembre 2007, vous avez approuvé le projet cité en objet dont le montant est fixé à 3 000 000 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres a statué ainsi :

Opération : Réaménagement du terrain et de construction de vestiaires et club house du stade de la Sauvegarde

Marchés de Travaux

Lot n° 4.1 :	Métallerie
A été attribué à :	BIOMETAL
Pour un montant de :	48 557,00 € HT.

Lot n° 4.2 :	Menuiserie extérieure - aluminium
A été attribué à :	PRINCEPS
Pour un montant de :	16 218,60 € HT ».

Vu la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 juillet 2008 ;

Vu les délibérations n° 2004/3524 du 1^{er} mars 2004 et n° 2007/8187 du 17 septembre 2007 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Ouï l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

M. le maire est autorisé à signer :

- les marchés de travaux concernant l'opération « Réaménagement du terrain et de construction de vestiaires et club house du stade de la Sauvegarde » suivants :

Lot n° 4.1 :	Métallerie
A été attribué à :	BIOMETAL
Pour un montant de :	48 557,00 € HT.

Lot n° 4.2 :	Menuiserie extérieure - aluminium
A été attribué à :	PRINCEPS
Pour un montant de :	16 218,60 € HT.

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant relatifs aux lots 4.1 et 4.2 de l'opération de réaménagement du terrain et de construction de vestiaires et club house du stade de la Sauvegarde dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY